

# CONSEIL MUNICIPAL

du 28 octobre 2019 à 20 H

**Date de convocation :** 23 octobre 2019

**Membres présents :** Mme GENTHON A, Maire, MM. ORLOWSKI F, GIRAUD A, ROSTAING M, MILAN H, adjoints, MM. DUMOULIN P, AGERON J, VEYRE JC, GIRAUD S. CETTIER R

**Pouvoir :** Mme JARRIN MP à M. ROSTAING M

**Absents :** Mme BERTHOUD A-M. CETTIER N

**Secrétaire de séance :** M. GIRAUD A



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

## **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

les parcelles cadastrées AB 66, AB 62 et AB 340

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

## **Personnel communal : contrat groupe risque prévoyance du 01/01/2020 au 31/12/2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-d'adhérer à la convention de participation portée par le Centre de Gestion de la Drôme pour le risque « prévoyance » ;

-d'approuver la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de la Drôme et IPSEC et autorise Madame le Maire à la signer.

## **Personnel communal : création d'un emploi non permanent**

Madame le Maire propose de créer un emploi non permanent, à temps incomplet, d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité, à compter du 4 novembre 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à créer l'emploi non permanent à temps incomplet d'adjoint technique et faire toutes les démarches nécessaires.

## **Tarif repas cantine scolaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le tarif des repas de cantine au prix de 4.00 € à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

## **Taxes et produits irrécouvrables**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état des produits irrécouvrables établi par Mme le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur les titres de recettes concernant divers particuliers pour un montant de 165.62 € sur le budget de la commune.

## **Décisions modificatives**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte La décision modificative n° 3 sur le budget de la commune et n° 2 sur le budget de l'eau et assainissement.

**Le Maire,**

**Agnès GENTHON**

La séance est levée à 21 H  
A le Grand-Serre, le 31/10/19